



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 02868

Numéro SIREN : 431 460 336

Nom ou dénomination : ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2017 sous le numéro de dépôt A2017/031982



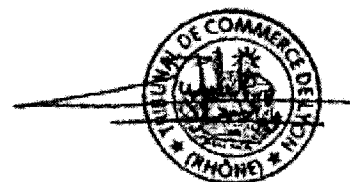
4948123

Dénomination : ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
Adresse : 73 rue François Mermet 69160 Tassin-la-demi-lune -
FRANCE-

n° de gestion : 2000B02868
n° d'identification : 431 460 336

n° de dépôt : A2017/031982
Date du dépôt : 22/11/2017

Pièce : Décision(s) des associés du 31/08/2017



4948123

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise-comptable
au capital de 150.000 €
73, rue François Mermet

69160 TASSIN LA DEMI -LUNE

431 460 336 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 31 AOÛT 2017

Monsieur Cédric JACQUET, propriétaire de	1.501 actions
Madame Carole TRONCY, propriétaire de	1.501 actions
La société JEE PARTICIPATIONS, propriétaire de Représentée par Monsieur Olivier ARTHAUD	11.998 actions

Seuls associés de la société **ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT**, Société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, dont le siège est à TASSIN LA DEMI LUNE (69160) 73, rue François Mermet, immatriculée au RCS de LYON, sous le numéro 431 460 336,

Ont pris à l'unanimité, conformément à la possibilité offerte par l'article 23 des statuts de la société, les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, conformément aux propositions du Président, nomme sans limitation de durée, à compter de ce jour, en qualité de Directeur général de la société:

- **Monsieur Cédric FOREST**, né le 25 mai 1986 à MEULAN (78), demeurant à ORLIENAS (69530) 103, rue de Villacroz, de nationalité française,

Monsieur Cédric FOREST déclare accepter le mandat qui vient de lui être conféré, et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction à cette nomination et qu'il possède les qualifications requises à l'exploitation du fonds social.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie constatant ses délibérations, pour l'exécution de toute formalité légale de publicité.

CF OK
CF G

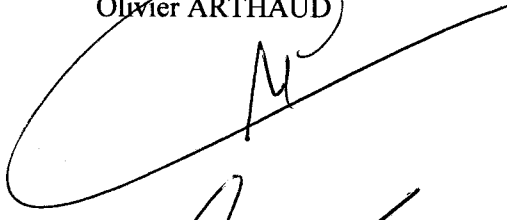
TROISIEME DECISION

La collectivité des associés décide que la présente décision sera mentionnée, à sa date, au registre des délibérations, avec indication de sa forme, sa nature, son objet et ses signataires. L'acte lui-même étant conservé par la société de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations.

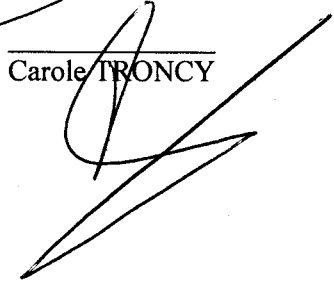
A cette fin, un original du présent acte est remis au Président, qui le reconnaît.

FAIT A TASSIN LA DEMI -LUNE
LE 31 AOUT 2017

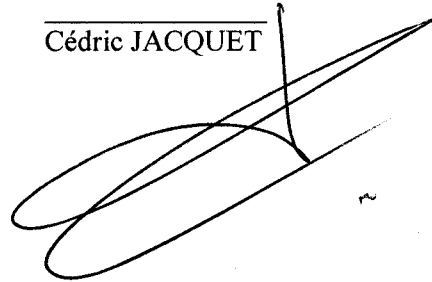
Pour JEE PARTICIPATIONS
Olivier ARTHAUD



Carole TRONCY



Cédric JACQUET



Cédric FOREST
Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général,

*Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général*

